Syndicat
des cadres supérieurs
des Finances publiques

DECLARATION LIMINAIRE A LA CAP des 8 et 9 octobre 2015
Mouvements C1 – 2016-1

Madame la Présidente,

Lors de la dernière CAP relative au mouvement C1 2015-2, le SCSFiP avait mis en avant un niveau historiquement bas de mouvements et de promotions.

L'histoire est un éternel recommencement et il est à craindre que l'exception devienne la règle dans les années à venir.

En effet, que retenir de ce mouvement ?

- une progression du nombre de mouvements mais un nombre très bas
- un nombre de promotions légèrement supérieur au mouvement C1 précédent , mais encore très faible,
- le très faible nombre d'IPFIP ayant pu bénéficier d'une promotion,
- la difficulté pour les cadres sur des fonctions administratives de pouvoir bénéficier d'une promotion sur postes comptables.

Par ailleurs, vous nous avez transmis la liste des comptables pouvant prétendre à une promotion sur place suite à opération de fusion ou restructuration soit 26 collègues, mais également la liste des cadres pouvant se maintenir sans PSP soit 47 cadres, qui ont 3 ans pour se repositionner.

A ce titre avez-vous des informations à nous fournir quant à la validation par le ministre des projets de restructurations. En effet, vous nous demandez lors de cette CAP de valider des décisions de gestion sans support juridique. Il nous semble que le ministre devrait respecter les contraintes de gestion de sa propre administration. C'est une question de respect : une fois de plus, la DGFIP ne semble guère peser à BERCY.

Madame la Présidente, le SCSFIP le dit depuis maintenant de nombreuses années, la DGFiP n'est plus en capacité d'offrir des emplois de débouchés à ses cadres supérieurs par le biais des emplois comptables :

- le nombre de postes diminue et va continuer à décroître, ne nous leurrons pas,
- les règles de gestion actuelles ont pour effet de geler certains postes en laissant le titulaire en place dans l'attente d'une solution

Mais la DGFiP n'est pas en capacité à offrir de réelles alternatives à ces débouchés comptables ! Ce ne sont pas les promotions à titre personnel dont sont par ailleurs exclus les IP ou l'apparition dans la précipitation d'une nouvelle fonction d'AFIPA "expert" dès cette année sans aucune concertation avec les organisations syndicales qui constituent une réponse satisfaisante.

Madame la présidente, l'heure est grave ; tous les cadres supérieurs, qu'ils soient chefs de services ou dans la filière administrative sont depuis plusieurs années maintenant mobilisés pour faire face aux suppressions d'emplois. Or, la DGFIP va devoir faire face à elle seule à plus de 2 000 nouvelles suppressions représentant 50% des suppressions d'emploi de la fonction publique d'Etat en 2016, situation inédite.

Dans ce contexte, pour faire face à ces suppressions, une réflexion globale est menée par la Direction générale sur les conditions d'exercice de l'ensemble de nos missions.

Les orientations qui en découleront nécessiteront la mise en oeuvre d'une conduite du changement qui sera nécessairement compliquée. Or, sur le terrain, ce sont bien vos cadres supérieurs qui devront accompagner ce changement, tant sur le volet managérial qu'organisationnel. Mais pour cela, il faut qu'ils aient confiance dans leur Direction générale, dans ses valeurs, dans son avenir, dans leur avenir.

C'est cette confiance qui jusque là a maintenu leur loyauté indéfectible et irreprochable, mais cette loyauté nécessite désormais des réponses à leurs attentes.

Et dans ce contexte, quelle est la réponse de la Direction générale pour maintenir la motivation de ses cadres ?

AUCUNE, voir même un certain **MEPRIS** !.(vous êtes bien payés !!!!).

Pourtant des solutions existent, nous en sommes convaincus.

Le 1er ministre a annoncé la semaine dernière qu'il souhaitait mettre en oeuvre le PPCR (Parcours Professionnel Carrières Rémunérations) malgré le refus de signature de certaines organisations syndicales.

Le SCSFiP pense qu'il s'agit là d'une opportunité. **La DGFiP ne doit pas rester en marge de ce chantier mais doit être une force de propositions pour revoir en profondeur les grilles indiciaires de ses cadres supérieurs.** Il existe trop de distorsions entre les grilles de la Fonction Publique et nos grades actuels.

Avec un peu de courage, des propositions peuvent être portées auprès de la Fonction Publique, à coût budgétaire nul - le SCSFIP a toujours soutenu l'idée de transformer de l'indemnitaire en indiciaire - afin de revoir en profondeur les déroulés de carrière des cadres supérieurs.

Elles permettraient de mettre fin à la concurrence dévastatrice entre les grades pour accéder aux emplois comptables au bénéfice, nous en sommes convaincus de l'ensemble des cadres supérieurs.

Reconstruisons un parcours professionnel valorisant, transparent et lisible pour chaque cadre supérieur de la DGFIP

Nous avons fait des propositions, des solutions existent ; les cadres supérieurs attendent maintenant une réponse de leur Direction Générale.

Nous remercions le bureau RH1B pour sa disponibilité et la clarté des documents remis et réitérons notre demande d'information des membres de la CAP des dates d'engagement de départ pour les collègues promus sur des postes HEC.